

Mission d'appui aux collectivités
et ingénierie territoriale

Affaire suivie par : Ghislaine GAILLOT
04 68 90 33 47

ghislaine.gaillot@aude.gouv.fr

*Arrêté préfectoral n° MACIT-GG-2020-356
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du SAGE de la basse Vallée de l'Aude*

LA PRÉFÈTE DE L'AUDE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'Environnement, Livre II, et notamment les articles L 212-1 à 212-7 ;

Vu le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif au Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et modifiant le code de l'Environnement;

Vu le décret du 9 octobre 2019 portant nomination de Madame Sophie ELIZEON en qualité de Préfète de l'Aude ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DPPAT-BCI-2020-074 en date du 15 décembre 2020 confiant la suppléance du poste de Mme la Préfète de l'Aude à la directrice de cabinet ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2001-0932 du 17 avril 2001 relatif à l'établissement du périmètre du Schéma Vallée de l'Aude d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Basse Vallée de l'Aude;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2001-4010 du 9 janvier 2002 portant constitution de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la Basse Vallée de l'Aude;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2007-11-3580 du 15 novembre 2007 portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Basse Vallée de l'Aude;

Vu l'arrêté préfectoral n° MCDT-ENV-2016-099 du 19 avril 2016 portant renouvellement des représentants à la commission locale du SAGE de la basse vallée de l'Aude, modifié;

Vu le courrier de l'association des maires de l'Aude en date du 24 novembre 2020 portant désignation des élus représentant les communes et les collectivités territoriales du département de l'Aude ;

Vu le courrier de l'association des maires de l'Hérault en date du 17 décembre 2020 portant désignation des élus représentant les communes et les collectivités territoriales du département de l'Hérault ;

Vu le courriel de l'association des maires des Pyrénées Orientales en date du 20 novembre 2020 portant désignation d'un élu représentant la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet de Narbonne

ARRÊTE:

ARTICLE 1:

La composition de la CLE du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude est modifiée comme suit :

**I COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX :**

• **Conseil Régional du Languedoc Roussillon**

Madame Christine PUJOL

Conseillère Régionale

• **Conseil Départemental de l'Aude**

Madame Magali VERGNES

Conseillère Départementale du canton de Narbonne 1

• **Conseil Départemental de l'Hérault**

Monsieur Philippe VIDAL

Conseiller Départemental du canton de Cazouls lès Béziers

Communes figurant dans le périmètre

AUDE

Monsieur Gérard LACOMBE

Adjoint au maire d'Armissan

Madame Catherine ROI

Adjointe au maire de Bages

Monsieur Raphaël RUIZ

Conseiller municipal de Coursan

Monsieur Jacques POCIELLO

Maire de Cuxac d'Aude

Monsieur Alain LABORDE

Maire de Durban Corbières

Monsieur André Luc MONTAGNIER

Maire de Fleury d'Aude

Monsieur André BEDOS

Adjoint au maire de Gruissan

Monsieur Guy CLERGUE

Adjoint au maire de Narbonne

Monsieur Bernard NOWOTNY

Adjoint au maire de Portel des Corbières

Monsieur Victor FUERTES
Adjoint au maire de Vinassan

HERAULT

Monsieur Jacques MAURAND
Adjoint au maire de Capestang

Monsieur François BESSIERE
Conseiller Municipal de Colombiers

Monsieur Olivier HENRY
Maire de Montels

EPCI figurant dans le périmètre

Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération :

Monsieur Guillaume HERAS
Vice-Président au Grand Narbonne Communauté d'Agglomération

Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée

Monsieur Michel DIAZ
Vice-président de la Communauté de communes

Communauté de Communes de la région Lézignanaise Corbières et Minervois

Monsieur Freddy NOLOT
Vice-président de la Communauté de Communes

Communauté de Communes La Domitienne

Monsieur Alain CARALP
Président de la communauté de communes

Communauté de Communes Sud Hérault

Monsieur Jean-Marie MILHAU
Vice-président de la communauté de communes

Syndicat Mixte de Delta de l'Aude

Monsieur Xavier BELART

Vice-président du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude

Syndicat de Gestion du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise

Madame Catherine GOUIRY

Membre du bureau syndical

Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières

Monsieur Michel JAMMES

Membre du SMMAR

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Bassins de la Berre et du Rieu

Monsieur Dylan TABONI

Membre du bureau syndical

SCOT DU BITERROIS

Monsieur Serge PESCE

Vice-président du SCOT du biterrois

II - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, ORGANISATIONS

PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS :

Chambre de Commerce et d'Industrie

Monsieur le Président de la CCI de Narbonne ou son représentant

Chambre d'Agriculture de l'Aude

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aude ou son représentant

Chambre d'Agriculture de l'Hérault

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault ou son représentant

Fédération Départementale de pêche et de pisciculture de l'Aude

Monsieur le Président de la Fédération de pêche de l'Aude ou son représentant

Fédération Départementale de pêche et de pisciculture de l'Hérault

Monsieur le Président de la Fédération de pêche de l'Hérault ou son représentant

Fédération Départementale des chasseurs

Monsieur le Président de la Fédération des chasseurs de l'Aude ou son représentant

Conseil de pêches maritimes

Monsieur le Président du Comité Local des Pêches ou son représentant

Comité départemental de voile

Monsieur le Président du Comité départemental de voile ou son représentant

Prud'homie de Gruissan

Monsieur le Premier prud'home ou son représentant

Association de consommateurs

Monsieur le Président de l'association « 60 millions de consommateurs » ou son représentant

Association de Protection de la Nature

- Un représentant du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon
- Un représentant de l'Association PEGASE
- Un représentant de l'Association ECCLA
- Un représentant de l'Association RUBRESUS

Association Syndicale Autorisée

1 représentant de l'union de l'ASA est Audois

Conservatoire de l'Espace Littoral

le Directeur du Conservatoire du Littoral ou son représentant

Voies navigables de France

le Directeur Régional des voies navigables de France ou son représentant

III - COLLEGE DES ADMINISTRATIONS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT.

- le Préfet de l'Aude représenté par le chef de la Mission Interservices de l'Aude (MISE) ou son représentant ;
- le Préfet de l'Hérault représenté par le chef de la Mission Interservices de l'Hérault (MISE) ou son représentant ;
- le Préfet coordonnateur de bassin représenté par le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant ;
- le Délégué de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ou son représentant ;
- le Délégué Régional de l'Office Français pour la Biodiversité ou son représentant ;

ARTICLE 2 :

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du collège auquel il appartient ; en outre, chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

ARTICLE 3 :

En cas de vacance du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir ;

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier (6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude et le Sous-préfet de Narbonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à chacun des membres de la commission locale de l'eau du SAGE de la basse vallée de l'Aude. Il fera également l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs des Préfectures de l'Aude et de l'Hérault et sera mis en ligne sur le site Internet désigné par le Ministère chargé de l'Environnement (www.gesteau.eaufrance.fr).

Carcassonne, le 23 DEC. 2020

Pour la Préfète absente,

La sous-préfète, directrice de cabinet
chargée de la suppléance



Anne LAYBOURNE

